

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 922

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 15

Rédiger ainsi cet article :

« Le chapitre I^{er} du titre III du livre III du code rural et de la pêche maritime est abrogé. ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement entend supprimer l'autorisation d'exploiter afin de faciliter l'installation en agriculture et de respecter la liberté d'entreprendre et le droit des propriétaires fonciers.